

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Motion du conseil contre la fermeture d'une classe

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont décidé de lancer des actions afin d'éviter une possible fermeture de classe pour la rentrée 2023-2024 – actions dont la première d'entre elles serait d'organiser une rencontre en Mairie, avec Monsieur Gilles JOSEPH, Inspecteur académique, pour bien comprendre la situation et expliquer l'importance du maintien de cette classe pour la commune.

Le 27 février dernier, se sont donc retrouvés, autour de la table, des élus, mais aussi des représentants de l'Association des Parents d'Elèves de l'école La rose des Dunes, la directrice du Centre de loisirs « Les petits cagnots » et Monsieur Gilles JOSEPH.

Cette réunion est l'occasion pour Monsieur le Maire de rappeler l'importance de maintenir cette classe dans la mesure où des projets de logements en cours sur la commune devraient, à moyen terme, permettre de conserver la même capacité d'accueil de l'école, avec 3 instituteurs.

Monsieur JOSEPH a expliqué les conditions à remplir pour éviter la fermeture d'une classe, à savoir atteindre un effectif d'au moins 52 élèves à la rentrée prochaine. Il a aussi rappelé que, pour Barbâtre, il ne s'agissait pas d'une décision ferme mais conditionnelle et qu'un comptage des effectifs sera réalisé en juin.

Les parents d'élèves ont exprimé leurs inquiétudes suite à cette annonce, qui pourrait remettre en cause la qualité de l'enseignement avec des classes à 4 niveaux.

Cette première action sera suivie par d'autres avec pour seul objectif : le maintien de trois classes à la prochaine rentrée scolaire à l'école publique « La Rose des Dunes ».

Les inscriptions à l'école publique « La Rose des Dunes » pour la rentrée scolaire 2023/2024 sont ouvertes dès maintenant !



<p>L'école publique peut accueillir les enfants à partir de leur deuxième anniversaire dans la limite des places disponibles et à la condition qu'ils soient aptes à la vie collective en milieu scolaire.</p> <p>La scolarisation des enfants nés en 2020 est obligatoire dès le 1^{er} jour de la prochaine rentrée, soit le 4 septembre 2023.</p>	<p>L'enfant doit être inscrit avant le mois de juin précédent la rentrée scolaire.</p> <p>Pour procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez effectuer les démarches auprès de la Mairie puis de l'école publique.</p> <p>Muni du certificat d'inscription qui sera délivré par la Mairie, vous serez invité à prendre contact avec le Directeur de l'école qui procédera à l'admission de l'enfant.</p>
--	---

Plus d'infos sur le site www.barbatre.fr/jeunesse